



Début de la séance : Le 10 Avril 2025 (visioconférence)
Membres présents : Stéphane LEROY, Alain PAILLE, Benoit GANDREUIL, Tony BECQ,
Membre absent excusé : Vincent LORIOU, Thierry ORESVE

Invités :

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Équipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

RAPPEL : En cas de modification de rencontre, la feuille de rencontre doit refléter les éléments de la demande : la nouvelle date et/ou le nouvel horaire et/ou le nouveau lieu doit être indiqués sur la feuille.

Commission Sportive



Phase 2 / Journée 1 décalé 21-22 Février 2025

En raison des mauvaises conditions météorologiques lors du week-end de la 1^{ère} journée, les rencontres du dimanche ont été reportées.

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

RAS

PR

Poule 1 RAS

Poule 2

COURLAY (2) vs NIORT TT (6)

La joueuse NOCQUET Eline de Niort s'est blessé au cours de sa 1^{ère} partie. Le certificat est transmis. Résultats entérinés.

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement (chap IV.202.2 des règlements administratifs) :

- Abandon pour sa 2^{ème} partie
- Forfait pour le double et sa 3^{ème} partie de simple

D1

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

D2

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

Poule 3 RAS

Poule 4 RAS

Commission Sportive



D3

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D4

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D5

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

Commission Sportive



Phase 2 / Journée 3 15-16 Février 2025

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

RAS

PR

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

D1

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

D2

Poule 1 ST SAUVEUR (3) vs SPEEDY PING (1)

L'équipe de ST SAUVEUR a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de ST SAUVEUR est déclarée équipe incomplète au titre de la 3^{ème} journée phase 2. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DES DEUX-SÈVRES

2 Rue Jean Giono

79200 PARTHENAY

Tél : 05.49.64.15.34 – Email : cd79-fft@orange.fr

Commission Sportive



En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue.

Poule 2 RAS

Poule 3 RAS

Poule 4 NIORT TT (9) vs ST MAIXENT (5)

Le joueur PEAUD Mathieu de Niort TT a fait une crise d'épilepsie lors de sa dernière partie. Résultats entérinés

D3

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

Poule 3 RAS

Poule 4 RAS

D4

Poule 1 RAS

Poule 2 ST SAUVEUR (4) vs THOUARS (6)

L'équipe de ST SAUVEUR a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de ST SAUVEUR est déclarée équipe incomplète au titre de la 3^{ème} journée Phase 2. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DES DEUX-SÈVRES

2 Rue Jean Giono

79200 PARTHENAY

Tél : 05.49.64.15.34 – Email : cd79-fft@orange.fr

5 / 17



Poule 3

ST MAIXENT (7) vs AIFFRES (11)

L'équipe de ST MAIXENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de ST MAIXENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 3^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue

Poule 4

RAS

D5

Poule 1

RAS

Poule 2

RAS

Poule 3

ST MAIXENT (9) vs PERIGNE (11)

L'équipe de ST MAIXENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de ST MAIXENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 3^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.



En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue.

MESSE (2) vs FRONTENAY RR (10)

L'équipe de FRONTENAY RR a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de FRONTENAY RR est déclarée équipe incomplète au titre de la 3^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue.

LA CRECHE (5) vs LA MOTHE STE HERAY (6)

L'équipe de LA CRECHE a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de LA CRECHE est déclarée équipe incomplète au titre de la 3^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue.

RAS

Poule 4

Commission Sportive



Phase 2 / Journée 4 29-30 mars 2025

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

RAS

PR

Poule 1 RAS

Poule 2 **FRONTENAY RR (2) vs BREUIL-CHAUSSEE (2)**

Le joueur GANDREUIL Benoit du club de FRONTENAY RR a reçu un carton jaune lors de la rencontre. Une notification sera envoyée au joueur par la Ligue.

Le joueur BAUDRY François-René s'est blessé lors de sa dernière partie.

Certificat médical non fourni sous 8 jours, application de l'amende pour non présentation du certificat médical.

Résultats entérinés.

D1

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

D2

Poule 1 RAS

Poule 2 **NIORT TT (10) vs BRETIGNOLLES (3)**

L'équipe de BRETIGNOLLES a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de BRETIGNOLLES est déclarée équipe incomplète au titre de la 4^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

Commission Sportive



4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue

Poule 3 RAS

Poule 4 RAS

D3

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

NIORT TT (12) vs CHATILLON (1)

L'équipe de CHATILLON a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de CHATILLON est déclarée équipe incomplète au titre de la 4^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue

Commission Sportive



Poule 4 | RAS

D4

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | **FRONTENAY RR (8) vs CHERVEUX (1)**

Les joueurs de l'équipe de CHERVEUX ont joué en survêtement. Un courrier de rappel sera adressé au club rappelant les règles de la tenue de jeu conformément au chapitre 3.2.2. des règlements sportifs.

Poule 4 | RAS

D5

Poule 1

FRONTENAY RR (12) vs RORTHAIS (4)

L'équipe de RORTHAIS a déclaré forfait. Il s'agit d'un forfait simple. En application de l'article II.709.2 des règlements sportifs, la caution est confisquée et est à régler avant le vendredi 11/04 pour pouvoir poursuivre le championnat.

L'équipe de RORTHAIS perd la rencontre par 14-0 et marque 0 pt rencontre.

II.709.2 - Forfait simple

Lorsqu'une équipe est déclarée forfait, la caution est confisquée.

[...]

b) En cas de forfait sur les tables adverses, les trois cas suivants sont possibles : [...]

- lors d'un championnat sans rencontre retour, la sanction envers l'équipe fautive est la suivante : confiscation de la caution et règlement à l'organisme de l'échelon concerné d'une somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.

MONCOUTANT (6) vs BREUIL-CHAUSSEE (5)

L'équipe de BREUIL-CHAUSSEE a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de BREUIL-CHAUSSEE est déclarée équipe incomplète au titre de la 4^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :



Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue.

Poule 2 RAS

Poule 3

ST MAIXENT (9) vs FRONTENAY RR (10)

L'équipe de ST MAIXENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de ST MAIXENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 4^{ème} journée. Elle avait déjà été déclarée équipe incomplète au titre de la 3^{ème} journée. L'équipe de ST MAIXENT perd donc par pénalité 14-0, 0 point rencontre.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue

Poule 4

PERIGNE (12) vs CHATILLON (2)

L'équipe de CHATILLON a déclaré forfait. Il s'agit d'un forfait simple. En application de l'article II.709.2 des règlements sportifs, la caution est confisquée et est à régler avant le vendredi 11/04 pour pouvoir poursuivre le championnat.

L'équipe de CHATILLON perd la rencontre par 14-0 et marque 0 pt rencontre.

II.709.2 - Forfait simple

Lorsqu'une équipe est déclarée forfait, la caution est confisquée.

[...]

b) En cas de forfait sur les tables adverses, les trois cas suivants sont possibles : [...]

- lors d'un championnat sans retour, la sanction envers l'équipe fautive est la suivante : confiscation de la caution et règlement à l'organisme de l'échelon concerné d'une somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour

Commission Sportive



Phase 2 / Journée 5 05 et 06 Avril 2025

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

RAS

PR

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

D1

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

D2

Poule 1

BRETIGNOLLES (4) vs LA RONDE (2)

L'équipe de BRETIGNOLLES a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de BRETIGNOLLES est déclarée équipe incomplète au titre de la 5^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

Commission Sportive



En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue.

Poule 2 RAS

Poule 3 RAS

Poule 4 RAS

D3

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

Poule 3 PERIGNE (9) vs AIRVAULT (2)

L'équipe de AIRVAULT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de AIRVAULT est déclarée équipe incomplète au titre de la 5^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue.

Poule 4 RAS

D4

Poule 1 RAS

Commission Sportive



Poule 2

ST MAIXENT (8) vs LA FERRIERE (2)

L'équipe de ST MAIXENT a joué cette partie avec 3 joueurs.

Le joueur ROBINEAU Killian de l'équipe de ST MAIXENT a joué dans l'équipe de St Maixent 7 en J2 et en J4.

En conséquence, il est brûlé et considéré comme non qualifié pour cette rencontre.

Les parties qu'il a jouées sont considérées perdues 11-0 / 11-0 / 11-0.

L'équipe n'est plus composée que de 2 joueurs.

L'équipe de ST MAIXENT perd donc par pénalité 14-0, 0 pt rencontre et en application de l'article 4.7.2 du règlement du CD79, la caution est confisquée et est à régler avant le vendredi 11/04 pour pouvoir poursuivre le championnat.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue.

Poule 3

RAS.

Poule 4

RAS

D5

Poule 1

ST SAUVEUR (5) vs FRONTENAY RR (12)

L'équipe de ST SAUVEUR a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de ST SAUVEUR est déclarée équipe incomplète au titre de la 5^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DES DEUX-SÈVRES

2 Rue Jean Giono

79200 PARTHENAY

Tél : 05.49.64.15.34 – Email : cd79-fft@orange.fr



Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue

Poule 2

SECONDIGNY (5) vs AIRVAULT (5)

L'équipe de AIRVAULT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de AIRVAULT est déclarée équipe incomplète au titre de la 5^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue

CHATILLON (3) vs ST LAURS (5)

L'équipe de CHATILLON a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de CHATILLON est déclarée équipe incomplète au titre de la 5^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.



En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.
L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue

Poule 3

ST MAIXENT (9) vs LA MOTHE STE HERAY (6)

L'équipe de ST MAIXENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de ST MAIXENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 5^{ème} journée. Or, elle a déjà été considérée incomplète en J3 et J4 de 2^{ème} phase. Conformément au règlement du championnat CD79, l'équipe de ST MAIXENT perd par pénalité sportive 14-0, 0 pt rencontre et la caution est confisquée. Elle est à repayer avant le vendredi 11/04 pour pouvoir poursuivre le championnat.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue

VILLIERS EN PLAINE (3) vs FRONTENAY RR (10)

L'équipe de VILLIERS EN PLAINE a déclaré forfait. Il s'agit d'un forfait simple. En application de l'article II.709.2 des règlements sportifs, la caution est confisquée et est à régler avant le vendredi 11/04 pour pouvoir poursuivre le championnat.

L'équipe de VILLIERS EN PLAINE perd la rencontre par 14-0 et marque 0 pt rencontre.

II.709.2 - Forfait simple

Lorsqu'une équipe est déclarée forfait, la caution est confisquée.

[...]

b) En cas de forfait sur les tables adverses, les trois cas suivants sont possibles : [...]

- lors d'un championnat sans rencontre retour, la sanction envers l'équipe fautive est la suivante : confiscation de la caution et règlement à l'organisme de l'échelon concerné d'une somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour

Commission Sportive



Poule 4

VILLIERS EN PLAINE (4) vs PARTHENAY (9)

Le joueur CIOT Alexandre de l'équipe de Villiers en plaine a joué dans l'équipe de Villiers 3 en J1, J3 et J4.

En conséquence, il est brûlé et considéré comme non qualifié pour cette rencontre. Les parties qu'il a jouées sont considérées perdues 11-0 / 11-0 / 11-0.

Le score de la rencontre devient donc VILLIERS 06-08 PARTHENAY (au lieu de 09-05). L'équipe de VILLIERS EN PLAINE est considérée comme équipe incomplète au titre de la 5^{ème} journée. 1^{ère} fois

Fin de la séance 20h15.

Prochaine réunion CSD : le 17/04/2025 19h